



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)**

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /

Dossier complet le :  /  /

N° d'enregistrement :

## **1 Intitulé du projet**

Démantèlement du sous-segment 10.2 du câble sous-marin de télécommunications SEA-ME-WE 3 dans les eaux territoriales en Manche Est et Mer du Nord, sans atterrissage sur le sol français.

## **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

### **2.2 Personne morale**

Dénomination	Raison sociale
<input type="text" value="Belgacom Intern. Carrier Services SA"/>	<input type="text" value="Belgacom Intern. Carrier Services SA"/>
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
<input type="text" value="BE0866977981"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text" value="SA"/>
Représentant de la personne morale : <input checked="" type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom	Prénom(s)
<input type="text" value="Patel"/>	<input type="text" value="Surash"/>

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
34. Autres câbles en milieu marin.	Autres câbles en milieu marin installés sur le domaine public maritime, la Zone Economique Exclusive ou sur le plateau continental.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le câble sous-marin de télécommunication international SEA-ME-WE 3, d'une longueur totale de près de 39000km, a été mis en service en 1999. Le segment 10 câble relie l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas et la France (Penmarch). Le sous-segment 10.2 (en Manche Est et Mer du Nord) n'est plus exploité et doit être relevé dans les eaux territoriales, selon les termes de la concession (modifiée en 2019).

Le câble passe au large des Hauts-de-France, entre la baie de Canche et la frontière belge, croise plusieurs autres câbles et des zones Natura 2000. Il doit être relevé dans la limite des 12 milles nautiques, dans la limite technique (tirage du câble) et peut être laissé en place sur les secteurs où cela serait moins dommageable pour l'environnement que le relevage, sur justification.

Le projet concerne donc le relevage du câble sur la partie marine (12 MN), c'est à dire sur environ 110 km dans les eaux des Hauts-de-France. Le câble est relevé par le navire câblé et stocké à bord (cuves du câblé) puis envoyé en recyclage.

Le projet s'appuie sur le retour d'expérience du relevage du câble TAT-14 voisin, démantelé en mars 2023.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le câble SEA-ME-WE 3 vient d'être réformé et le sous-segment 10.2 n'est plus utilisé depuis 2022.

Pour éviter la surcharge des fonds en ouvrages hors-service et enlever un obstacle potentiel à la navigation, le câble sera retiré sur l'ensemble des eaux territoriales françaises (12 milles nautiques) des Hauts-de-France.

Ce projet répond aux exigences de la CUDPM accordée en 1999. Le dossier de demande de CUDPM comprenait une étude d'impact des travaux et de l'exploitation du câble mais ne traitait pas du démantèlement du système qui fait l'objet de la présente demande.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le câble SEA-ME-WE 3 est en place et il s'agit de la phase de démantèlement (cf. ci-dessous).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pour les travaux de démantèlement en mer (offshore), le navire type câblé se charge de relever le câble. Avant le relevage, le câble (dont la position est connue) est recherché au niveau des 12 MN et remonté à bord au moyen d'un grappin puis il est coupé ; le tronçon du câble à relever est mis sur bouée tandis que l'extrémité du câble dans la ZEE est sécurisée, lestée puis reposée au fond. L'extrémité à retirer est ensuite reprise et le relevage débute : le câble, les éventuelles boîtes de jonction et répéteurs sont tirés à bord et stockés dans les cuves du câblé.

Le câblé progresse à faible allure (1 km/h), pour maintenir la tension suffisante pour faire sortir le câble du fond sous-marin par tirage, sans dépasser les contraintes de traction maximale (15 tonnes métriques) appliquées au câble. Toutefois, lorsque la couverture sédimentaire au-dessus du câble est trop épaisse (par exemple au niveau des zones de vagues de sables ou des extrémités des bancs sableux, dont les sables se sont accumulés au-dessus du câble) et que la tension sur le câble devient supérieure aux limites sûres de travail, il ne sera pas possible de récupérer le câble : il sera alors coupé et relargué sur le fond. Le câble sera récupéré de l'autre côté de la structure sableuse au moyen du grappin et le relevage reprend. Un tronçon de câble sera laissé sur place.

De la même façon, si l'épaisseur de sable ne permet pas de récupérer le câble au grappin, après 4 tentatives, le câble sera laissé sur place. Ce fût le cas pour le relevage du TAT-14, Ulysses1 et UK-FR4.

Pour le croisement avec les câbles d'énergie IFA2000, il a été convenu avec le gestionnaire de couper le câble SMW3 de part et d'autre du faisceau de câbles (0.5 MN) et de laisser un tronçon du SMW3 (extrémités lestés et sécurisées). Les coordonnées des portions du SMW3 laissées sur le fond, qui n'auraient pu être relevées et au-delà des 12 MN seront communiquées aux autorités compétentes. Les conditions de non-relevage seront décrites dans le rapport final de démantèlement, sur la base des compte-rendus journaliers.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Régime de Déclaration au titre de la "Loi sur l'Eau" (L.211.1 et suivants) : R214-1. Rubrique 4.1.2.0 , le montant des travaux étant inférieur à 1 900 000 € TTC = Dossier de Déclaration (Art. R. 214-1 et suivants du Code de l'Environnement)

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Segment 10.2 dans les 12 MN des Hauts-de-France Concession délivrée en 2009, modifiée en 2019.  Câblier de 100m de long avec une zone d'emprise du chantier sur le plan d'eau de 500m	110 km, 2 500m <sup>2</sup> dans le Nord 8 500 m <sup>2</sup> dans le Pas-de-Calais

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  50  °  31  '  18  " N Lat. :  01  °  15  '  00  " E

Point de d'arrivée : Long. :  51  °  16  '  34  " N Lat. :  02  °  23  '  16  " E

### Communes traversées :

Pas-de-Calais : entre Groffliers et Saint-Etienne-au-Mont

Nord : entre Grand-Fort-Philippe et Bray-Dunes

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Pas d'atterrage

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tracé exclusivement marin.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le câble est parallèle à la côte et traverse les eaux des communes littorales entre Groffliers (Pas-de-Calais) et Bray-Dunes (Nord).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Traversée du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 5 km au large du Grand Site des Deux Caps et du site inscrit Cap Blanc-Nez et Cap Gris-Nez

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	en partie dans la ZSC FR3102004, dans la ZPS FR3110085 et la ZSC FR3102003, dans la ZPS FR3112006 et ZSC FR3102002 à 9 km de la ZSC FR3102005, à 5 km de la ZSC littorale FR3100478, à 9.5 km de la ZPS FR3110038 et 15.5 km de la ZPS FR3110039
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 5 km au large du site classé des Caps Blanc-Nez et Gris-Nez, Baie de Wissant, Dunes de la Manchue et DPM

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le câble était ensouillé sous les habitats sableux à graveleux/caillouteux : le retrait du câble par tirage peut déstabiliser les peuplements en place le long du passage du câble sur un couloir de deux mètres de largeur. Toutefois, il n'y a pas perte d'habitat ni de continuité écologique. La recolonisation pourra s'opérer rapidement à partir des zones voisines.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le câble n'est pas retiré sous l'habitat protégé "dunes hydrauliques" en Mer du Nord; sur les autres habitats bien représentés, la zone d'emprise est faible (2m). Les travaux au large n'ont pas d'effet sur la nidification des espèces migratrices de l'avifaune fréquentant ces sites. L'effet de fuite par la présence des navires et le tirage du câble sur la zone d'alimentation des mammifères marins est temporaire et les travaux sans effet sur le lien trophique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relevage du câble restitue des espaces maritimes à la pêche; le câble laissé sur place ne constitue pas d'obstacle à la pêche.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le navire câblé, à capacité de manœuvre restreinte, relève le câble à très faible vitesse et il peut localement gêner les activités de pêche. Le câble longe le rail montant sur sa limite sud (pas de navigation) et il est maintenu sur place sous la route maritime des Bancs de Flandre et l'accès vers les ports belges (pas de travaux).	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bruit du navire en chantier mobile sur le plan d'eau n'est pas perceptible depuis la terre. Le bruit du câblé en relevage est équivalent à celui d'un navire de commerce qui fréquente le rail.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Émissions liés au câblé, non perceptibles depuis la terre.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le câble est tiré depuis le câblé qui se trouve quasiment à la verticale du câble ; par ces hauteurs d'eau, il n'y a pas de vibration notable dans la colonne d'eau.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eclairage du câblé au travail 24H/24, se fondant dans le trafic maritime.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Émissions du navire câblé, non perceptibles depuis la terre et se fondant dans les rejets du trafic maritime du rail proche.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les tronçons de câble sont remontés à bord du câblier pour être recyclés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

En Mer du Nord et près des eaux belges, le câble traversant les bancs sableux ne sera pas relevé (habitats protégés, croisement du pipe NORFRA et épaisseurs de sable trop grandes pour retrouver le câble). Il n'y a pas d'interaction avec les eaux anglaises.

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le retour d'expérience du relevage du câble TAT-14 voisin a montré que l'organisation du chantier (périmètre de sécurité autour du câblage et chiens de garde, calendrier échelonné et concertations/commission nautique) a permis de limiter les impacts sur les activités humaines et les conflits sur le plan d'eau. L'évolution naturelle des fonds (engraissement en sable) n'a pas permis de récupérer le câble en Mer du Nord, à proximité du rail de navigation : le câble est maintenu en place et il n'y a pas d'impact sur la sécurité et navigation en mer, ni d'impact sur les habitats protégés des bancs sableux. En Manche Est, le retrait d'un câble de 6cm de diamètre n'a pas d'impact sur la qualité des habitats et du milieu, ne nécessitant pas de suivi environnemental. L'étude d'incidences est jointe en annexe et intègre le retour d'expérience du relevage du TAT-14.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'évaluation des incidences Natura 2000 est jointe en annexe et décrit les incidences notables du projet et les mesures prises pour conduire à des incidences résiduelles faibles à négligeables.

Le retour d'expérience du relevage du câble TAT-14 a montré qu'il n'était pas possible de récupérer le câble en Mer du Nord (habitats protégés et surensouillage) tandis que l'ensemble du câble a été relevé en Manche Est entre les bancs sableux et autour du Cap Gris-Nez jusqu'aux câbles IFA2000. Les modalités de relevage (répartition des chantiers, bulle de sécurité autour du chantier, informations des usagers, concertation avec les pêcheurs, contacts avec les autorités portuaires, CROSS et PREMAR...) et les précautions environnementales (protocole d'observation préalable des mammifères marins, calendrier des opérations, vitesse du navire...) seront reconduites pour le relevage du Sea-Me-We3.

Le mode de relevage par tirage est le moins dommageable pour l'environnement car l'emprise sur les fonds est faible (2 m le long du tracé du câble et 1ha pour les zones de recherche du câble au grappin) ; les zones de recherche du câble au grappin seront réduites au strict nécessaire et le câble est maintenu sous les habitats protégés. A bord du câblage, le personnel est préalablement formé à l'observation des mammifères marins et le navire câblage adaptera sa vitesse et sa progression à leur présence. Les résultats des observations seront communiqués à l'OFB. La période des travaux évitera les périodes de reproduction.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse des incidences NATURA 2000 (Annexe 8) conclut sur l'absence d'incidences résiduelles du projet de relevage sur la qualité des habitats et le comportement des espèces (mammifères marins, poissons et oiseaux marins), ainsi que sur les enjeux de conservation des habitats (très faible empreise) et des espèces (pas de risque physiologique ni de modification irréversible de comportement). Le maintien du câble (inerte) n'a pas d'incidences sur la qualité du milieu et les activités maritimes. La sécurité mise autour du chantier mobile du câblage permet de limiter la gêne sur les activités humaines maritimes. Le choix de la période des travaux, les modalités de relevage et la faible empreise spatiale et temporelle des travaux devraient, à notre avis, dispenser le projet d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Document d'incidences (intégrant la description du projet et les mesures ERC)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Étude d'incidences Natura 2000 (intégrant les mesures ERC)	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /

Signed by:  
  
 B904500C5E634F9...

Signature du (des) demandeur(s)